

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 2 JANVIER 2018

Date de la convocation : 28 décembre 2017

Membres présents : M.M. RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, EBERSOLD Jean-Michel, GOOS Jean-Michel, Mme HAESSIG Fabienne, HAESSLER Robert, Mme HOFFMANN Anne-Marie, Mme PIECKO Suzy, POUTIERS Mikaël,

Membres excusés : M.M. DIEMER Thomas, JUNG Guillaume, Mme FORRLER Nathalie, SANCHEZ Vincent, WAGNER Christian

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 h en présentant ses vœux et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mikaël POUTIERS secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 4 DECEMBRE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le texte du procès-verbal de la séance du 4 décembre dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISION DU MAIRE

Le Maire informe les conseillers qu'une décision de renoncer au droit de préemption a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2017.

4. ACHAT DE TERRAIN POUR L'ELARGISSEMENT DE LA RUE DE L'ECOLE

(Délibération 01/18)

Le Maire rappelle que suite à la vente de la maison située sur un terrain cadastré section 3 n° 61 au 11 rue de l'Ecole, la commune a fait valoir ses droits de préemption sur l'emplacement réservé A5 du PLU. Cet emplacement réservé a pour but d'élargir la rue de l'Ecole et améliorer la visibilité à l'intersection avec la rue Principale.

Le plan d'arpentage fait apparaître une surface de 4 m² sur la parcelle section 3 n° 61.

Le Maire propose de conclure la cession au prix de 1 500 euros de l'are, soit un montant total de 60 euros. Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- l'acquisition des 0,04 ares au prix de 60 €
- autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que l'ensemble des documents y relatifs.

5. DELEGATION DE SIGNATURE POUR UN DOCUMENT D'URBANISME

(Délibération n° 02/18)

Vu l'article L. 421-2-5 du Code de l'urbanisme disposant que le Maire ne peut signer une autorisation d'urbanisme pour laquelle il pourrait avoir "un intérêt personnel" et considérant qu'une déclaration préalable a été déposée le 19 décembre 2017 par son fils M. Jean RUCH sous le numéro DP 067 214 17 R0012 pour l'aménagement d'une piscine enterrée.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de déléguer la signature de la déclaration préalable susnommée à M. René URBAN, Adjoint au Maire.

6. ADOPTION DES RESTES A REALISER (Délibération n° 03/18)

La clôture du budget de l'année 2017 étant intervenue le 31 décembre 2017, l'Adjoint René URBAN explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2018 et qui permettra d'assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées.

Dépenses

C/21318	Autres bâtiments publics	20 000 €
C/2151	Réseau de voirie	5 000 €
	Total	25 000 €

Recettes

C/1341	Subvention Etat - DETR	8 520 €
C/1341	Subvention Etat - Fonds de soutien investissement	5 000 €
C/1328	Autres subventions - Fondation du Patrimoine et Paroisse	120 000 €
C/1328	Autres subventions - Aide Parlementaire	4 000 €
	Total	137 520 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

7. POINTS DIVERS

Vœux du Maire : La réunion publique concernant les vœux du Maire est prévue vendredi 19 janvier 2018 à 19 heures dans la salle communale.

Clôture de la séance à 19 H 20